Subject: Acknowledgement of your CBSA Access to Information Act Request ** Accusé de réception pour votre demande faite à l'ASFC en

vertu de Loi sur l'accès à l'information

From: CBSA-ASFC ATIP-AIPRP < CBSA-ASFC ATIP-AIPRP@cbsa-asfc.gc.ca>

Date: 30/08/2016 11:04 AM

To: "'radu.cbsa@ohmi.org'" <radu.cbsa@ohmi.org>

English Version - La version française suit

Canada Border Services Agency (CBSA)
Access to Information and Privacy Division

Your reference number (if you had provided one to us):

Thank you for submitting your request with the CBSA. This message confirms its receipt. Your new, permanent CBSA file number is: A-2016-11827 which replaces your original file number 20160829 536556.

This number replaces the temporary tracking number you received when you initially submitted your request online.

Service Standards

The CBSA responds to every new request as soon as possible. The legislated timeframe for responding to requests is 30 calendar days. The Access to Information Act and the Privacy Act permits an institution to extend this time limit in some situations. Should the time limit to respond to your request be extended, you will be notified in writing.

When complete, it usually takes another five (5) to ten (10) working days for the packages to reach requestors by mail. Delays sometimes occur. If your package is not delivered following this timeframe please contact the ATI office for further assistance.

Telephone: 343-291-7021 Email: ATIP-AIPRP@cbsa-asfc.gc.ca

The CBSA is unable to provide documents via email.

Enquiries

To provide faster service for everyone, the CBSA does not give updates on requests during the timeframe above, and will not reply to these enquiries. Should additional information or clarification be required to fulfill your request, we will contact you directly at the coordinates you provided.

More information on the CBSA's Access to Information and Privacy process is available online.(http://www.cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/pia-efvp/atip-aiprp/menu-eng.html)

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

Division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Votre numéro de dossier (si vous nous en aviez fourni un):

Merci d'avoir soumis votre demande à l'ASFC. Le présent message confirme que nous avons bien reçu votre demande. Voici votre nouveau numéro de dossier permanent de l'ASFC : A-2016-11827 ce qui remplace votre numéro temporaire de 20160829_536556.

Ce numéro remplace le numéro temporaire qui vous a été transmis au moment où vous avez soumis votre demande en ligne.

Normes de service

L'ASFC répond dès que possible à toutes les nouvelles demandes. Selon la loi, elle doit répondre aux demandes dans les 30 jours civils. La Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels permettent aux institutions de prolonger le délai dans certaines circonstances. S'il est nécessaire de prolonger le délai pour répondre à votre demande, nous vous en aviserons par écrit.

Lorsque les dossiers sont prêts, il faut normalement compter cinq (5) à dix (10) jours ouvrables supplémentaires avant de recevoir par la poste les documents demandés. Cependant, il y a parfois des retards. Si vous n'avez toujours pas reçu les documents demandés au terme de ce délai, veuillez communiquer avec la Division de l'AIPRP, qui pourra vous aider.

Téléphone : 343-291-7021

Courriel: ATIP-AIPRP@cbsa-asfc.gc.ca

L'ASFC ne peut pas vous transmettre les documents par courriel.

1 of 2 07/03/2017 11:17 AM

Acknowledgement of your CBSA Access to Information Act Request *...

Demandes de renseignements

Afin d'offrir un service rapide à tous les requérants, l'ASFC ne donne pas de compte rendu concernant le traitement des demandes et ne répondra pas aux questions concernant ce sujet. Si nous avons besoin de renseignements supplémentaires ou de précisions pour traiter votre demande, nous communiquerons directement avec vous en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies.

Vous trouverez en ligne de plus amples renseignements sur le processus d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de l'ASFC.(http://www.cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/pia-efvp/atip-aiprp/menu-fra.html)

2 of 2 07/03/2017 11:17 AM